



DECLARATION CFDT

Consultation sur le temps de travail 2025 (CSE juin 2026)

DECLARATION DE L'ENSEMBLE DES ELUS ET REPRESENTANT CFDT

Le bilan réalisé chaque année sur le temps de travail a pour but d'objectiver les conséquences de la politique d'emploi de l'EFS sur les conditions de travail de ses personnels par le prisme de l'évolution des écarts entre le temps de travail contractuel et celui réellement effectué. La politique d'embauche de l'EFS a-t-elle permis de réduire le recours aux heures supplémentaires ? de mieux respecter les temps de pause légaux et conventionnels ? de permettre à ses personnels de pouvoir bénéficier de l'intégralité de leurs jours de congés et de repos ? Force est de constater que malheureusement, les années passent et la situation ne s'améliore pas.....

Concernant les heures supplémentaires, nous assistons à une augmentation nette et continue sur les 3 dernières années. En effet, le nombre d'heures supplémentaires a augmenté de plus de 4300 heures entre 2023 et 2025 soit le temps de travail de plus de 2 personnes à temps plein ! Quand on met ce chiffre en rapport avec la sous-exécution systématique du budget alloué au dépenses de personnel, on comprend vite que ce défaut de recrutement entraine de fait une augmentation de la charge de travail chez les personnels en poste. Bien sûr que 2 personnes sur la région ne pourraient pas absorber ces heures supplémentaires qui concernent tous les sites et tous les processus, mais il est indéniable que lorsqu'on est en sous-effectif dans un service, c'est aux collègues présents de pallier l'absence.

Concernant le temps partiel, la part des femmes au sein des personnels concernés augmente également : 86% en 2023, 88% en 2024 et 90% en 2025. Certes, le temps partiel peut être choisi et les $\frac{3}{4}$ de nos effectifs sont des femmes, mais cette augmentation risque de peser lourd dans l'évolution professionnelle de ces salariée.es.

Si on prend le chiffre global, le nombre de temps partiels diminue pour revenir à peu près au niveau de 2023 après une hausse en 2024. Malheureusement, cette baisse touche essentiellement les cadres médicaux (ce qui se voit notamment sur la baisse des très petits temps de travail) dont les médecins de collecte.

Il est incompréhensible que certaines données ne soient toujours pas accessibles, tant au niveau national que régional, comme le Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs par CSP. Cette indisponibilité des données a déjà été dénoncée en 2025 au CSEC par la CFDT comme « une violation de l'obligation de l'employeur de surveiller et de garantir le repos hebdomadaire consécutif de ses salariés, une disposition protectrice fondamentale du Code du travail. La Direction nationale [étant] dans l'incapacité de prouver que ce droit est respecté pour ses employés. » Pourtant, rien n'a changé et cet indicateur n'est toujours pas disponible.

Concernant le nombre moyen de jours de congés annuels, comme dit au CSE de Mai, il ne suffit pas de rappeler la règle... Il faut un vrai bilan notamment depuis la transposition de la directive européenne sur les congés acquis pendant les arrêts maladie. Cet indicateur ne permet pas non plus de vérifier que les personnels sont bien en capacité de prendre ces jours de congés en totalité !

Les jours fériés travaillés continuent d'augmenter. Quelle en est la justification ? Quand cette course à la productivité s'arrêtera-t-elle ?

Au final, ce rapport sur le temps de travail ne montre rien de très positif pour les conditions de travail des personnels de la région. De plus, les données manquantes le rendent incomplet. En conséquence, les élus CFDT au CSE de l'EFS Occitanie émettent un avis défavorable sur le volet Temps de travail de la consultation sur la Politique sociale, conditions de travail et d'emploi.